

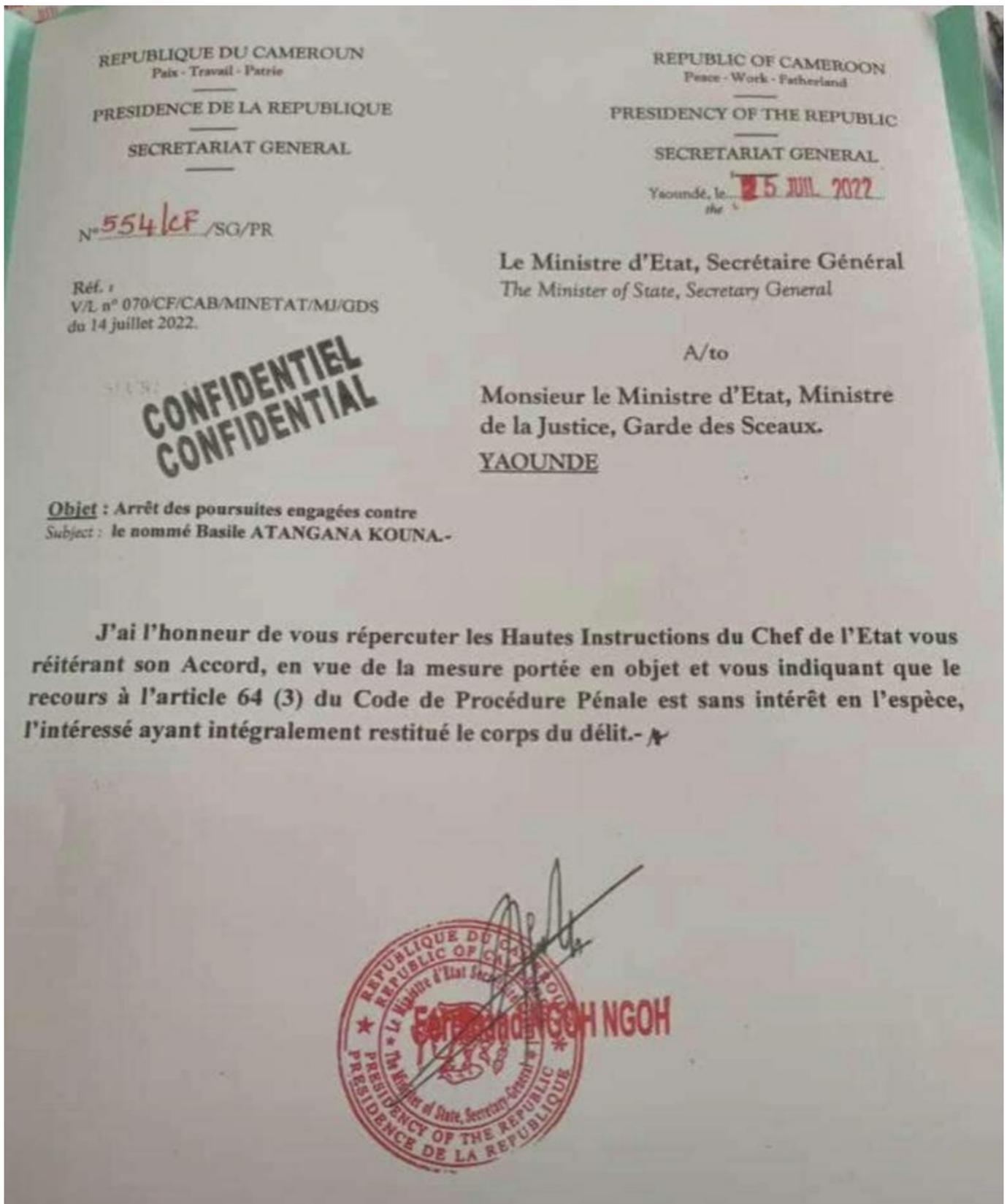


### **L'ancien membre du gouvernement pourrait bientôt être libre.**

La Présidence de la République a autorisé une fois encore l'arrêt des poursuites contre l'ancien ministre de l'Eau et de l'Énergie Basile Atangana Kouna , incarcéré depuis mars 2018 à la prison centrale de Kondengui dans le cadre de l'opération Épervier.

En effet, une correspondance frappée de la mention « confidentielle » du secrétaire général de la Président de la République, Ferdinand Ngoh Ngoh adressée le 25 juillet 2022 au ministre de la Justice ordonne l'arrêt des poursuites contre l'ancien ministre de l'Eau et de l'Énergie Basile Atangana Kouna, incarcéré depuis mars 2018 à la prison centrale de Kondengui dans le cadre de l'opération Épervier.

***« J'ai l'honneur de vous répercuter les hautes instructions du Chef de l'Etat vous réitérant son accord, en vue de la mesure portée en objet et vous indiquant que le recours à l'article 64 (3) du Code de procédure pénale est sans intérêt en l'espèce, l'intéresse ayant intégralement restitué le corps du délit »,*** écrit Ferdinand Ngoh Ngoh dans la correspondance adressée au ministre d'Etat, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Laurent Esso, avec pour objet : ***« Arrêt des poursuites engagées contre le nommé Basile Atangana Kouna ».***



Ce n'est pas première fois que la présidence saisi le ministre de la Justice sur ce dossier. En décembre 2020, une note toujours confidentielle qui a fuité sur les réseaux sociaux demandait

au ministre de la Justice, Laurent Ezzo, « ***d'informer le président du Tribunal criminel spécial (TCS), le procureur de la République et le ministre des Finances de ce que le président de la République a marqué son accord pour un arrêt des poursuites, ainsi qu'à la mise en œuvre des modalités pratiques de reversement au Trésor public des fonds détournés cantonné dans les comptes bancaires de l'intéressé [Atangana Kouna, NDLR], au montant arrêté par le juge d'instruction*** ».